

## **Rapport de la Commission financière**

### **Comptes 2006**

#### **Membres de la commission**

Mmes et MM.	Katia Babey Falce Pierre-Alain Borel Didier Capit Annie Clerc-Birambeau Fabien Fivaz Pascale Gazareth Fabienne Girardin Laurent Iff	Philippe Lagger Jean-Charles Legrix Pierre-André Monnard Sylvia Morel Daniel Musy Alain Parel Marc Schafroth
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Chef du service financier	René Barbezat
------------------------------	---------------

Conseil communal	Didier Berberat Josette Frésard Pierre Hainard	Laurent Kurth Jean-Pierre Veya
---------------------	------------------------------------------------------	-----------------------------------

#### **Constitution du bureau**

Présidence :	M. Philippe Lagger (Les Verts)
Vice-présidence :	Mme Pascale Gazareth (POP)
Rapporteur :	M. Fabien Fivaz (Les Verts)

#### **Introduction**

Les comptes 2006 de la Ville sont améliorés de 9 mio CHF par rapport au budget. Ce résultat est dû, outre une série de détériorations, à des économies structurelles pour un montant de 5.5 mio CHF et des rentrées d'impôts sur les personnes morales supérieures de 7 mio CHF. Pour la première fois depuis 2000, la Ville dégage un excédent de financement d'environ 1.2 mio au compte des investissements. Ces résultats ont permis de boucler le budget 2007 sans vendre les actions du Groupe E, vente qui pourrait d'ailleurs rapporter plus que prévu, puisque le ratio admis par la fiduciaire a augmenté.

Mais ce tableau doit tout de même être nuancé. En 2007, la Ville sera pénalisée par la péréquation intercommunale, la correction à froid devrait intervenir et les éléments conjoncturels sont de nature aléatoire.

Une partie du bonus fiscal de 2006 est en effet due à des rattrapages extraordinaires des exercices antérieurs (2003 à 2005).

Ce résultat montre néanmoins que les réformes engagées paient. Le Conseil communal est optimiste et espère pouvoir dire en fin de législature que la Ville est à nouveau sur les rails, que des projets pourront voir le jour et surtout, que leur réalisation pourra être financée.

Si l'excédent de charges comptable s'inscrit à 5.6 mios CHF, le résultat réel, reflet de l'activité économique, obtenu en retirant les recettes fiscales des exercices antérieurs, en y ajoutant l'amortissement des non-valeurs, l'assainissement extraordinaire de GANSA, et d'autres écritures extraordinaires, est un excédent de charges de 12.3 mios CHF. Le résultat économique s'inscrit à 8.4 mios CHF d'excédents de charges, valeur qui correspond au déficit structurel réel de la Ville, si on reprend en considération les impôts sur les personnes physiques des exercices antérieurs.

Si techniquement des comptes équilibrés auraient pu être obtenus par la dissolution de toutes les réserves, le Conseil communal n'a pas voulu faire cette démarche. Les recettes extraordinaires ont en effet été affectées à des mesures d'assainissement durables sur des non-valeurs. C'est une volonté aussi de ne pas présenter des comptes artificiellement équilibrés en 2006 pour retomber probablement dans les déficits dans les années qui viennent (même si un rattrapage semblable pourrait encore avoir lieu en 2007). Ceci aurait constitué un mauvais signal pour la population.

## **Discussion de détail sur les rapports des sous-commissions**

### ***Dicastère des finances, de l'économie et de l'urbanisme***

Un commissaire demande si le service de l'énergie est véritablement utile à la Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal répond que ce service est particulièrement sollicité par la police des constructions, qui doit rester communale, car les dossiers sont ainsi traités plus rapidement. Si toutes les demandes de préavis étaient envoyées au service cantonal de l'énergie, les procédures seraient trop lentes.

Conformément à sa promesse, le Canton s'est engagé, après de nombreuses hésitations, à racheter à la Ville les bâtiments du secondaire II. Comme des informations contradictoires circulaient parfois concernant ce point (entre l'Etat et la Ville), l'intégralité des échanges de courrier a été remise aux commissaires de la sous-commission du dicastère des finances.

La sous-commission du dicastère des finances, de l'économie et de l'urbanisme demande que la commission financière rencontre la cheffe des ressources humaines pour qu'elle lui présente l'ampleur du problème de l'absentéisme. Le Conseil communal répond qu'il n'envisage pas une audition par la commission financière dans son entier, mais privilégie plutôt une discussion avec la sous-commission seule. Un commissaire soutient que ceci ne serait pas une audition, mais simplement une présentation. Le Conseil communal explique que le principal dicastère touché est celui des infrastructures où les employés sont appelés à timbrer depuis quelque temps déjà. Les problèmes sont liés au nombre d'horaires différents (entre 12 et 15), difficiles à gérer. Les employés continuent donc à noter leurs heures en parallèle. Le système mis en place évolue et devrait fonctionner à terme, comme c'est déjà le cas à SIM SA. Un commissaire note qu'il y a une forte résistance aux changements dans certains services et que le service des ressources humaines (SRH) est souvent montré du doigt. Les conseillers communaux devraient tous s'engager à expliquer à leurs employés les bénéfices d'un contrôle de l'absentéisme. Un commissaire demande si la résistance est d'ordre technique ou personnel. Le Conseil communal répond que le rythme des réformes imposé par le Conseil communal engendre un certain mécontentement dans les services et qu'il faut prendre le temps pour introduire un contrôle, avec le soutien du Conseil communal mais aussi du Conseil général. Les causes de l'absentéisme sont difficiles à cerner ; pour tenter de le diminuer, il ne suffit pas d'introduire une timbreuse (qui est en réalité principalement mise en place pour pouvoir mieux suivre la situation et pas à des fins de contrôle des employés). A la voirie par exemple, 20 employés environ font des séances de « *gym fit* » pour rester en forme (le travail à la voirie est pénible et cette situation pourrait être une des causes de l'absentéisme dans ce service). Le Conseil communal note que lors de l'introduction de la timbreuse à la voirie, ce n'est pas le SRH qui a annoncé le changement aux employés mais bien le conseiller communal dudit dicastère, la cheffe du SRH n'était présente que pour expliquer le fonctionnement technique du système. Le Conseil communal termine en expliquant que si l'absentéisme est effectivement un problème dans notre commune, le chemin pour le résoudre doit passer là où ça passe et non là où ça casse (allusion à la grogne dans les services). L'absentéisme est également un problème lors du renouvellement des assurances. Les primes ont passé de 0,43% à 1,25%. Ce n'est pas exceptionnel (la ville de Neuchâtel serait à 1,4%), mais si on ne s'en préoccupe pas, cette charge risque encore d'augmenter dans le futur. A propos des causes, le Conseil communal explique qu'à SIM SA, un contrôle efficace de l'absentéisme n'est pas un gage de perfection car une partie importante des cas est due à des accidents non professionnels. A la voirie, l'âge a également un effet, « peller » la neige et porter des poubelles à plus de 50 ans pose des problèmes. En plus, les TP, comme la plupart des services publics, ne sont pas soumis à la loi sur le travail, les gens sont parfois surmenés.

Un commissaire demande pourquoi la provision pour impôts (qui sert à financer les pertes fiscales) n'a pas été dissoute comme prévu au budget. Le Conseil communal répond que cette réserve est actuellement insuffisante. Lorsque le bouclage a lieu avec des recettes exceptionnelles, on ne dissout pas une réserve qui est sous-dotée. La dissolution prévue a en effet permis de faire passer le budget 2006, mais maintenant que les comptes sont meilleurs, il est judicieux de la conserver.

### ***Dicastère de l'instruction publique et des affaires sociales***

L'orthophonie est source d'inquiétude. La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons pourrait entraîner un report de charges sur la commune, ce qui n'est pas normal. Les Conseils communaux des Villes concernées du canton vont se rencontrer pour en discuter.

Les déficits de la clinique dentaire sont dus principalement aux fréquents changements de dentistes (et la difficulté de recrutement), mais ceci est résolu par la privatisation. Les 400'000.- CHF environ d'économies structurelles qui seront réalisées n'ont pas été budgétées mais seront comptabilisées et permettront donc d'améliorer les comptes 2007.

Un commissaire s'étonne du fait qu'il y ait une subvention pour matériel gratuit (rubrique 410, poste 4611500) budgétée à 0 CHF et comptabilisée à 10'353.- CHF. Cette subvention est octroyée par le Canton pour le matériel spécial des classes d'accueil et d'appuis et versée à raison de 0.70 CHF par jour et par élève pour les enfants de requérants d'asile. Jusqu'en 2004, la subvention pour le matériel scolaire *général* figurait également dans ce compte, mais n'y figure plus suite au désenchevêtrement des tâches. Depuis 2007, pour des raisons de cohérence dans la gestion comptable des subventions cantonales, la subvention pour matériel gratuit est comptabilisée dans les subventions cantonales (rubrique 410, poste 4611000). Depuis 2007, toutes les subventions de fonctionnement figurent dans ce compte (à l'exception de la subvention pour les transports scolaires qui tombera dès 2008).

La participation de la Ville aux aides financières par enfant (rubrique 420, poste 3610600) aurait dû disparaître suite au désenchevêtrement des tâches, mais continue en réalité à être facturée puisque le canton, à l'inverse des Villes, estime que ce point n'est pas compris dans le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches.

Un commissaire demande ce qu'il en est des contre-prestations pour les personnes qui bénéficient de l'aide sociale. Le Conseil communal répond qu'actuellement deux projets sont prévus : un projet dans le cadre de Sombaille Jeunesse consistant à faire des copeaux de bois pour le chauffage et un projet de programme d'occupation avec Feu Vert, qui a reçu un mandat d'encadrement pour diverses tâches (désherbage,

peinture, etc.). Pour la mise en place de ces projets, le Conseil communal rappelle qu'il y a un problème lorsque les tâches demandées entrent en conflit avec celles du privé.

### ***Dicastère des infrastructures et des énergies***

Un commissaire demande ce qu'il en est des provisions pour heures supplémentaires, fréquemment utilisées dans le privé, et s'interroge pourquoi la Ville n'applique pas également ce provisionnement. Le Conseil communal répond qu'il y a des problèmes de trois natures différentes :

- 1) Heures supplémentaires non payées mais à reprendre. Dans ce cas, aucune provision n'est constituée. Une nouvelle méthode sera appliquée : deux pointages seront effectués chaque année pour voir si ces heures supplémentaires doivent être reprises ou payées, afin d'éviter des transitoires.
- 2) Pour les cadres, les heures supplémentaires ne seront plus reconnues. En contrepartie, ces employés recevront trois jours de congés supplémentaires payés mais non transférables d'une année à l'autre.
- 3) Un dernier problème est dû au recalage des vacances lorsque les gens quittent un service. Il y a un problème de rattrapage qui coûte très cher à la Ville. Des mesures sont à l'étude.

Un commissaire demande si la signature d'un chef de service est obligatoire pour la validation des heures supplémentaires comme c'est le cas dans le privé. Le Conseil communal répond que c'est la signature du chef du dicastère qui doit être demandée au-delà de vingt heures supplémentaires. Le Conseil communal rappelle encore que la même systématique n'est pas appliquée aux heures supplémentaires dans tous les services, ce qui engendre des inégalités de traitement. Ce problème devra être réglé.

Un commissaire demande si la mise en commun des gérances des immeubles des villes et du canton n'engendrera pas une perte d'indépendance en matière de politique du logement. Le Conseil communal répond que c'est la gestion technique qui sera mise en commun mais que la politique du logement restera en main des Conseils communaux, du Conseil d'Etat et des Caisses de pensions pour leurs immeubles respectifs. Une société d'utilité publique sera créée à cet effet. Un rapport du Conseil communal concernant la politique du logement sera soumis au Conseil général cette année encore.

Un commissaire demande de clarifier le point concernant GANSA, pas clair dans le rapport de sous-commission. Le Conseil communal explique qu'en 2002 un premier assainissement insuffisant a été accepté par le Grand Conseil. Cet assainissement était nécessaire car il a été accepté politiquement de promouvoir le gaz au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers,

ce qui a entraîné de gros investissements. Le gazoduc 70 bar coûte également très cher et n'a malheureusement pas pu être vendu. Un assainissement supplémentaire est aujourd'hui indispensable pour l'intégration de GANSA dans SIRUN (projet de fusion des services industriels des trois villes) qui distribuera l'eau, l'électricité, le gaz et la chaleur (chauffage à distance). Pour ne pas plomber le projet SIRUN, GANSA doit être assaini à hauteur d'environ 13 millions CHF, au prorata, la Ville devra verser environ 2,145 millions CHF.

Un commissaire demande pourquoi la Ville a participé à hauteur de 82'000 CHF à la réfection des sous-voies de la gare et si la partie entre les quais et les ascenseurs appartient à la Ville. Le Conseil communal répond que la Ville est effectivement propriétaire de cette partie et que dans le cadre d'une convention, la Ville s'est engagée à payer une partie des travaux (qui n'ont pas été exécutés à satisfaction d'ailleurs). Une clé de répartition des charges est actuellement en négociation avec les CFF. Dans le cadre de l'aménagement de la zone de la gare aux marchandises, la Ville tente de donner / échanger avec les CFF la partie de sous-voies en question.

Un commissaire demande pourquoi le site Internet de la Ville reste si « mauvais ». Le Conseil communal répond qu'un nouveau logiciel est actuellement déployé et ce seront les services qui pourront dorénavant faire les modifications sur leurs pages (et non plus uniquement le service informatique comme c'était le cas jusqu'à présent). Il rappelle également qu'une décision avait été prise de faire un site informatif plutôt que promotionnel, mais s'interroge si ceci a été la bonne décision.

Un commissaire demande pourquoi au compte 711 (Enlèvement de la neige), on a un tel dépassement par rapport au budget, en particulier pour les prestations de tiers (poste 3183300). Le Conseil communal rappelle que l'hiver 05/06 a été particulièrement rude et que ce paramètre n'est pas prévisible, donc difficile à budgéter. L'augmentation des frais d'entretien des véhicules est due au fait que les camions de la voirie ont été beaucoup plus utilisés pour limiter les prestations de tiers et que ceci entraîne une augmentation des frais d'entretien (sans parler du fait que le parc des véhicules est vieillissant).

Un commissaire demande ce qu'il en est des pertes sur débiteurs sur la taxe déchet (poste 3300100 du compte 716), en augmentation. Le Conseil communal répond qu'il n'y avait jusqu'à présent aucun logiciel de gestion du contentieux, mais qu'il a été mis en place, ce qui devrait induire un rattrapage en 06/07, comme le montre d'ailleurs l'augmentation de recettes du poste 4391100 « récupération créances perdues ». Il rappelle également que le suivi des débiteurs est effectué à l'interne, alors que la gestion du contentieux l'est par le service financier. Il y avait également un problème de pertes en provenance des services sociaux (qui paient la taxe pour les bénéficiaires) et que ce problème est également en train d'être résolu.

Un commissaire demande ce que signifie PGEE. Le Conseil communal répond que c'est le Plan Général d'Evacuation des Eaux qui décrit la façon dont l'eau sera évacuée. Il est subventionné par l'Etat qui le finance par la taxe d'épuration (0.70 CHF par litre d'eau).

### ***Dicastère de la sécurité***

Le bilan des services SIS / Police est plus que satisfaisant malgré les mutations importantes qui ont lieu dans ce service. Le chef du service, non souhaité au premier abord, a réussi à insuffler son dynamisme à tout le service.

Un commissaire demande s'il y a encore un sens à mettre aux poursuites les mauvais payeurs, car ceci augmente encore la facture des pertes sur débiteurs. Le Conseil communal répond qu'il ne serait pas juste qu'en ville, les gens se disent qu'il n'y a plus besoin de payer les petites sommes car la Ville ne poursuit pas. De plus, ceci violerait le principe d'égalité de traitement. Une procédure stricte est actuellement appliquée. Au poste 3300100 du compte 870, il y a 100'000 CHF de provision (sur les 246'000 CHF comptabilisés) pour factures non payées. Cette somme a été calculée sur la base de l'échéancier par ancienneté.

Un commissaire demande ce qu'il en est du plan général des lumières (motion PS). Le Conseil communal répond qu'il sera repris après la fin des aménagements urbains et qu'il ne parviendra sans doute pas à finaliser ce projet avant la fin de la législature. Dans l'intervalle, un contrôle de l'éclairage des passages pour piétons sera fait.

Un commissaire demande pourquoi la facture de téléphonie est calculée pour 15 et non 12 mois. Le Conseil communal répond que ceci est dû à un recalage sur l'année civile pour éviter les transitoires à l'avenir.

Une commissaire demande où sont amorties les non-valeurs. Le Conseil communal répond qu'elles le sont dans leur service respectif !

### ***Discastère des affaires culturelles, de la santé, des sports et de la jeunesse***

Le rapporteur de la sous-commission se réjouit de l'esprit d'ouverture des personnes rencontrées et dit avoir vécu une journée très enrichissante.

Un commissaire demande pourquoi les frais de conciergerie ont tant augmenté au Musée des beaux-arts. Le Conseil communal répond que ceci est dû principalement à l'augmentation du nombre de visiteurs liée aux événements « Art Nouveau » (et que malheureusement, ce paramètre n'avait pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget). Il rappelle

également qu'aucun employé n'a été engagé mais que la Ville a fait appel à des vacataires.

Un commissaire demande s'il serait possible de mettre à l'avenir dans le rapport de gestion plus de deux lignes sur la fondation « Arc en scène » et ses réalisations. Il rappelle que ceci serait normal pour une fondation qui reçoit de la Ville 1.3 mio CHF en subventions. Le Conseil communal rappelle pour commencer que le rapport de gestion de la fondation est envoyé à tous les Conseillers généraux, mais qu'il s'engagera à également faire figurer au rapport de gestion celui de la fondation, sans ses comptes.

Un commissaire demande pourquoi il y a une nette augmentation de la facture d'électricité et se demande si des efforts ne pourraient pas être faits pour éteindre les lumières des terrains de sport lorsqu'ils ne sont pas utilisés (pose de minuteurs par exemple). Le Conseil communal répond que l'augmentation de la facture est due à Xamax mais que l'électricité a été refacturée au club. Concernant la lumière sur les terrains de sport, le Conseil communal va voir ce qu'il peut faire.

Un commissaire demande s'il est judicieux d'octroyer autant (55'000 CHF) à une institution comme le Tour de Suisse qui est déjà largement soutenu par la publicité. Le Conseil communal répond qu'en termes d'image pour la Ville, ce type de manifestation est très bénéfique et doit donc continuer à être soutenu. Peut-être d'ailleurs qu'une partie de la subvention devrait plutôt venir du dicastère des finances !

La commission remercie le Conseil communal ainsi que l'ensemble de l'administration pour le travail effectué.

## **Position des groupes**

### ***Parti Libéral-PPN***

Le groupe Libéral-PPN est satisfait de constater que les comptes 2006 sont meilleurs que le budget 2007 et cela en raison d'économies réalisées dans le compte de fonctionnement d'une part et par des recettes supplémentaires au niveau de l'impôt des personnes morales d'autre part. Notre groupe tient à remercier la population, le personnel communal et le Conseil communal pour leur compréhension et les efforts consentis.

L'embellie constatée ne doit pas nous faire oublier que l'équilibre n'est pas encore atteint et que la situation requiert encore toute notre attention. Toutefois, nous avons le sentiment que nous sommes sur la bonne voie et que les années de crise sont passées. Cela explique pourquoi l'ambiance au sein de la commission financière s'est détendue et qu'un dialogue constructif a pu être instauré.

Il est temps à présent de faire la promotion de La Chaux-de-Fonds, de lui faire regagner la place qu'elle mérite, d'améliorer son attractivité. Nous savons que le Conseil communal partage cette vision et les récentes implantations de nouvelles entreprises et sièges sociaux sont le signe que l'image de notre ville s'apprécie. Cette nouvelle dynamique permettra d'améliorer les recettes fiscales des personnes morales et ainsi d'atteindre l'équilibre financier, à condition bien entendu que les efforts de restructuration se poursuivent.

Notre groupe acceptera les comptes 2006.

### ***Parti Socialiste***

Le groupe PS se réjouit de constater que le résultat de l'année 2006, combien même il s'agit d'un déficit, est meilleur que le budget ne pouvait le laisser prévoir. Et que finalement, après un épisode mouvementé au moment de l'adoption du budget, les comptes peuvent se faire dans une plus grande sérénité.

Ces bons résultats n'auraient pas pu être possibles sans une excellente maîtrise des finances par le Conseil communal, sans des efforts très importants des habitants de cette ville et sans des sacrifices consentis par les collaborateurs de la Ville.

Ces résultats tendent à montrer que la ligne empruntée par le Conseil communal pour développer des synergies, réduire les coûts de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes est la bonne.

Cette ligne nous apparaît comme être la bonne, même si la rigueur est de mise, celle-ci n'a pas annihilé toute vie et tout espoir.

Alors bien sûr, on pourrait souhaiter avoir des trottoirs en meilleur état, mais malgré tout, la ville vit, avec des projets de développement de quartiers et de places piétonnes qui peu à peu se font jour... autant de signes qui montrent que la Ville, ses habitants et ses autorités n'ont pas perdu pied et que La Chaux-de-Fonds a bel et bien un avenir.

Toutefois qu'on ne s'y trompe pas, nous aurions tort de croire que tout danger est passé, un peu comme un mauvais cauchemar dont on se réveille un peu hébété.

Certes, les résultats des comptes sont meilleurs que prévus, mais tous nos efforts conjugués ont pesé bien moins dans la balance que l'amélioration de la situation économique associée à quelques bonnes opérations financières qui ne se reproduiront plus. Ainsi, si nous n'avons pas perdu la bataille, la guerre est loin d'être gagnée.

Nous l'avons dit souvent, La Chaux-de-Fonds ne pourra véritablement redresser la situation que dans une perspective cantonale. Notre ville et plus généralement les Montagnes sont indispensables au bon fonctionnement, au développement et à l'équilibre de notre canton. Tant et aussi longtemps que cette manière de voir ne sera pas partagée ailleurs qu'à 1000 mètres d'altitude, tous nos efforts ne serviront, au mieux, qu'à limiter les dégâts, alors qu'ils pourraient être décuplés avec un peu de soutien venu d'ailleurs.

Tant que nous devons nous battre pour maintenir dans notre région des éléments indispensables à notre survie, nous ne pourrons pas mettre assez de force et d'énergie pour un développement qui profiterait par de là les frontières communales, à tout un canton, à toute une région.

Aujourd'hui, citoyens, collaborateurs, politiques sont fatigués des efforts consentis jusqu'ici et ressentent une certaine lassitude devant le manque d'écoute et d'intérêt, tout au moins ressenti comme tel de la part des autorités cantonales. Et pourtant, il suffirait de très peu pour que les efforts, le courage et la créativité dont a fait preuve La Chaux-de-Fonds, se transforment en un fabuleux mouvement propulsant notre Ville et avec elle le canton vers de nouveaux horizons.

Toutefois, on ne pourra pas demander des efforts continuels; il faudra bien une fois que les traitements soient remis à leur niveau, certains travaux d'entretien ou de rénovation retardés devront bien finir par se faire, des investissements repoussés seront nécessaires.

Aussi, au-delà des bonnes surprises liées à l'embellie économique, une augmentation stable des recettes, qu'elles proviennent d'un réajustement de la quotité d'impôt, d'un rééquilibrage cantonal du produit de la fiscalité des entreprises, d'une augmentation de la masse imposable ou du renchérissement de certaines prestations, nous semble toujours aussi indispensable pour permettre à notre Ville d'assurer non seulement sa survie, mais aussi son développement à long terme.

### ***Parti Radical***

Le groupe Radical est satisfait du résultat de ces comptes. Il démontre que la droite avait raison de se battre pour modifier le budget 2006 de la Ville contre la volonté du Conseil communal. Il a fallu rencontrer le Conseil d'Etat pour avoir gain de cause et améliorer quelque peu le budget proposé. Finalement, le résultat est bien meilleur que le budget modifié.

Le résultat effectif est en réalité un bénéfice que l'on a transformé en déficit car le Conseil communal a décidé d'amortir un certain nombre de non-valeurs ce que nous comprenons mais qui, à nos yeux, a un effet négatif car il ternit une nouvelle fois l'image de notre ville puisque la plupart des autres communes du canton affichent de bons résultats.

Notre ténacité, lors du budget 2006, a empêché une nouvelle hausse d'impôts et a, surtout, déclenché un processus d'économies et de restructuration dans notre administration que nous réclamons depuis tant d'années. Nous sommes enfin sur la voie de la raison et nous pensons que le Conseil communal l'a compris et qu'il va poursuivre l'assainissement de notre administration.

De gros efforts restent à faire, mais si nous sommes tous convaincus de la nécessité de travailler dans ce sens, leurs réalisations seront possibles et notre ville pourra redevenir prospère.

Nous savons que le moral n'est pas au beau fixe dans notre administration. Il est probable qu'il y aura encore des mesures désagréables à prendre mais nous sommes convaincus que la tempête est passée, qu'il y aura encore quelques orages, mais que le ciel va bientôt s'éclaircir si chacun y met de la bonne volonté.

Nous sommes donc confiants en l'avenir, car une écoute différente s'est instaurée au sein de la commission financière et également entre les commissaires et le Conseil communal.

### ***Parti UDC***

Le groupe UDC tient tout d'abord à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des comptes 2006. Nous tenons également à relever la qualité du travail qui a été effectué en sous-commission, ce qui a simplifié et facilité le déroulement des séances de la commission financière.

Nous nous réjouissons également de l'ambiance positive qui règne actuellement dans la commission financière, ce qui est à n'en pas douter un élément important pour le futur de notre ville.

Notre groupe a examiné avec intérêt le résultat de l'exercice 2006 et, soyons clairs, notre groupe ne sera pleinement satisfait que le jour où nous retrouverons officiellement des chiffres noirs hors ajustement cosmétique.

Néanmoins, le résultat 2006 est très encourageant et démontre clairement que nous sommes sur la bonne voie, que les efforts d'économie consentis dans certains services, que les trains de mesures d'économie pris par le Conseil communal, liés il est vrai à une excellente conjoncture, nous permettent de dire aujourd'hui que l'état des finances de la ville est sur le chemin de la guérison, mais attention, ne cédon pas au triomphalisme, et ne répétons pas les erreurs passées.

De magnifiques projets sont à l'étude et doivent se concrétiser, alors svp, évitons d'engager des dépenses, même peu importantes, dans des minis projets qui ne correspondent pas à un véritable besoin.

Notre groupe regrette néanmoins qu'une demande d'augmentation d'impôt de 8 points nous ait été proposée lors de la séance de la commission financière du 31 janvier, c'est-à-dire à peine plus d'un mois avant de nous annoncer les bons résultats de l'exercice 2006, tout en sachant que la Confédération et l'Etat de Neuchâtel avaient déjà annoncé des résultats meilleurs que prévu.

La fiscalité n'étant pas le point fort de notre ville, notre groupe trouve regrettable l'empressement avec lequel le Conseil communal nous a proposé cette forte augmentation. Aujourd'hui, la commission peut se féliciter de ne pas être entrée en matière. Ceci d'autant plus que l'amélioration devrait s'étendre encore sur l'exercice 2007 au minimum.

C'est donc avec plein d'espoir que le groupe UDC acceptera les comptes et remercie encore toute l'administration pour les efforts fournis et les encourage à continuer.

### ***Parti des Verts***

Comment ne pas se réjouir d'une pareille embellie. D'un côté, les économies structurelles améliorent les comptes (malgré des charges extraordinaires). De l'autre, les rentrées d'impôts supplémentaires, principalement des personnes morales, sont supérieures au budget. Les investissements ont pu être maîtrisés et certains amortissements extraordinaires effectués. En un mot, les affaires reprennent et la ville se porte mieux. Mais si les économies structurelles sont une preuve que les mesures prises pour l'assainissement des finances de la ville commencent à porter leurs fruits, l'embellie sur les rentrées d'impôts est conjoncturelle et extraordinaire. En cas de baisse de l'activité économique, baisse qui nous paraît inéluctable dans un avenir plus ou moins proche, les problèmes rencontrés ces dernières années préoccuperont à nouveau les autorités et empêcheront les réalisations dont la ville a besoin pour assurer son avenir.

Les Verts estiment donc que malgré l'embellie, la ville devra poursuivre ses efforts en matière d'économies structurelles en prenant toutefois garde de ne pas continuer éternellement à ponctionner et à mettre sous pression les fonctionnaires de l'administration, d'une part, mais plus généralement toutes les personnes qui ont été les plus durement touchées par les mesures d'économies dans la population.

Les Autorités devront également continuer à maintenir la pression auprès du canton pour que la péréquation sur les personnes morales ne reste pas qu'un projet et pour qu'un véritable équilibre régional s'instaure, en

particulier au niveau des investissements (TransRUN, HE-ARC et hôpitaux). Elles devront également continuer à proposer et à réaliser des projets qui concourent à améliorer l'attractivité et le rayonnement de la Ville et de la région. Nous pensons en priorité aux aménagements urbains, gages également d'une meilleure qualité de vie dans la cité.

Les Verts sont confiants dans l'avenir de cette ville et accepteront les comptes. Nous remercions le Conseil communal ainsi que l'ensemble des employés de l'administration pour le travail effectué durant l'année 2006.

### ***Parti POP***

Le POP se réjouit de la bonne marche de l'économie en général et de l'industrie en particulier, laquelle profite à la population comme aux finances de la ville. Cette embellie nous offre une bouffée d'air frais dont nous avons bien besoin. Mais elle ne change que peu les problèmes structurels que le POP dénonce depuis plusieurs années, en particulier le niveau comparativement très bas des recettes des personnes morales dans notre ville. Et les nouvelles que nous entendons du Canton dont dépend la correction de ce déséquilibre ne nous incitent pas à être optimistes quant aux chances de voir ce déséquilibre corrigé à plus ou moins brève échéance. Ce serait pourtant essentiel pour rendre à notre ville les moyens de préparer son avenir.

De plus, cette embellie que tout le monde présente comme exceptionnelle ne suffit pas pour que notre commune parvienne à rééquilibrer son budget. Celui-ci a pourtant également bénéficié des effets des nombreuses mesures de réorganisation et d'économie prises au niveau de l'administration communale.

Le POP tient à ce propos à exprimer sa très vive reconnaissance à l'ensemble du personnel communal qui supporte depuis quelques années maintenant une ponction sur son salaire, une intensification des rythmes de travail du fait du non-remplacement systématique des départs et des absences, et une succession rapide et quasi ininterrompue de trains de réformes de toutes sortes. Nous ne sommes pas fiers de cette situation et attendons impatiemment le jour où nous pourrons rendre au personnel communal des conditions de travail plus correctes.

Nos remerciements vont aussi au Conseil Communal pour l'énergie qu'il met à redresser la situation financière de notre ville. Ne pas abandonner les prestations à la population, promouvoir l'attractivité de la ville, imaginer, et mener des discussions serrées avec l'autorité cantonale pour faire valoir les intérêts de la Ville sont les axes de son action dont nous lui donnons volontiers acte, comme de sa bonne gestion des comptes de la ville.

Ce que nous regrettons par contre et qui nous laisse un goût amer en bouche, ce sont les mesures qui ont frappé les plus démunis de nos concitoyens et concitoyennes, en particulier les mesures concernant l'allocation communale et l'allocation d'hiver. Même si nous entendons que le Conseil Communal a agit sur ces dossiers de manière à « limiter la casse », nous n'admettons pas l'idée de demander des sacrifices à celles et ceux qui ont déjà si peu alors qu'aucun sacrifice n'est demandé par ailleurs aux actionnaires des entreprises à qui la promotion économique cantonale a accordé de substantielles exonérations fiscales. C'est ce que nous appelons l'injustice sociale, et elle nous révolte.

Les Comptes ainsi que ce rapport ont été adoptés à l'unanimité des membres de la Commission financière.

Le rapporteur

Fabien Fivaz